

Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur

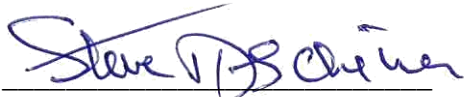
AVIS PUBLIC ADOPTION DU BUDGET 2022

Est par les présentes donné, par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Supérieur, que lors d'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité, séance convoquée exclusivement pour l'étude du budget et de l'adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation et qui sera tenue le 15 décembre 2021 à 20 heures, au lieu ordinaire des séances, soit au 1295 chemin du Lac-Supérieur.

Les membres de ce conseil :

- Prendront en considération le cahier des prévisions budgétaires préparées pour la prochaine année financière et,
- Adopteront, s'il y a lieu, le budget pour l'année 2022;
- Adopteront le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2022, 2023 et 2024.

Donné à Lac-Supérieur, ce 3^e jour du mois décembre 2021.




Steve Deschenes
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site Internet conformément à la Loi, le 3^e jour du mois de décembre 2021 entre 8h00 et 16h00

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de décembre 2021.



Steve Deschenes
Directeur général et secrétaire-trésorier